

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL**

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGNYE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine Madame Nathalie JOLLY	Déleguée titulaire
TRESOR PUBLIC Monsieur Claude FEO	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2024/01

Certifié exécutoire,
Argenteuil, 13 mars 2024

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	8
Représentés	0
Votants	8

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2024**

DELIBERATION 2024/01

OBJET : DOB 2024

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2312-1 et L5217-10-4 relatifs à la présentation des orientations budgétaires,

Considérant le rapport sur les orientations budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, la structure et la gestion de la dette, l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat,

Considérant la tenue du débat à l'appui du rapport des orientations budgétaires, une délibération est prise en conséquence,

Considérant que le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département, et aux Présidents des EPCI membres,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte de la tenue du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2024.

Approuve, le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024 ci-annexé.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL**

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGYE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine Madame Nathalie JOLLY	Déléguée titulaire
TRESOR PUBLIC Monsieur Claude FEO	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2024/02

Certifié exécutoire,
Argenteuil, 13 mars 2024

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	8
Représentés	0
Votants	8

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2024**

DELIBERATION 2024/02

OBJET : Désignation d'un membre élu de la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Nathalie NIOGRET

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5711-1, L5211-7, L5211-8, L2122-7,

Vu la délibération 2020/22 du comité syndical du 8 septembre 2020 relative à l'installation des nouveaux délégués de l'Agglomération VALPARISIS, de l'établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE et de l'Agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE,

Vu les délibérations 2020/23 et 2020/24 du 8 septembre 2020 relatives à l'élection du Président et des vice-Présidents du syndicat AZUR,

Vu la délibération 2020/27 du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative au renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres « CAO »,

Vu la délibération 2022/31 du Comité syndical du 5 octobre 2022 relative à l'installation de M. Dominique MEANCE délégué titulaire et de M. Arnaud LARMURIER délégué suppléant,

Vu la délibération 2022/44 du Comité syndical du 18 décembre 2022 relative à la Désignation d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de M. Pascal LAUGARO

Vu la délibération D/2023/105 de la Communauté d'agglomération Val Parisis en date du 9 octobre 2023 relatif à la modification d'un représentant de la CA Val Parisis au sein du syndicat Azur,

Vu la délibération 2023/44 du Comité syndical du 18 décembre 2023 relative à l'installation de M. Christian TETARD délégué suppléant en remplacement de Mme Nathalie NIOGRET,

Considérant que la commission d'Appel d'Offres doit être composée du Président du Syndicat AZUR ou de son représentant et de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau membre suppléant élu de la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Mme Nathalie NIOGRET,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de nommer M. Christian TETARD membre élu suppléant de la Commission d'Appel d'Offres

Prend acte de la composition de la Commission d'Appel d'Offres ainsi modifiée :

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none">▪ Gilbert AH-YU▪ Xavier PERICAT▪ Nessrine MENHAOUARA▪ André BOURDON▪ Dominique MEANCE▪ Nathalie JOLLY	<ol style="list-style-type: none">1) Georges MOTHRON2) Pascal BEYRIA3) Nathalie NIOGRET Christian TETARD4) Jean-François PLOTEAU5) Carole BERGER JACOB

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGYE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine Madame Nathalie JOLLY	Délégue titulaire
TRESOR PUBLIC Monsieur Claude FEO	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2024/03

Certifié exécutoire,
Argenteuil, 13 mars 2024

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	8
Représentés	0
Votants	8

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2024**

DELIBERATION 2024/03

OBJET : Désignation d'un membre élu de la Commission de délégation de service public « CDSP » en remplacement de Nathalie NIOGRET

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-5,

Vu la délibération N° 2015/02 du 2 avril 2015, fixant les modalités de dépôt de liste pour l'élection de la Commission de Délégation de Service Public,

Vu la délibération 2020/22 du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative à l'installation des nouveaux délégués de l'Agglomération VALPARISIS, de l'établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE et de l'Agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE,

Vu les délibérations 2020/23 et 2020/24 du 8 septembre 2020 relatives à l'élection du Président et des vice-Présidents du syndicat AZUR,

Vu la délibération 2020/28 du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative au renouvellement de la Commission de Délégation de Service Public « CDSP »,

Vu la délibération 2022/31 du comité syndical du 5 octobre 2022 relative à l'installation de M. Dominique MEANCE délégué titulaire et de M. Arnaud LARMURIER délégué suppléant,

Vu la délibération 2022/45 du Comité syndical du 18 décembre 2022 relative à la Désignation d'un membre titulaire de la Commission de délégation de service public « CDSP » en remplacement de M. Pascal LAUGARO,

Vu la délibération D/2023/105 de la Communauté d'agglomération Val Parisis en date du 9 octobre 2023 relatif à la modification d'un représentant de la CA Val Parisis au sein du syndicat Azur,

Vu la délibération 2023/44 du comité syndical du 18 décembre 2023 relative à l'installation de M. Christian TETARD délégué suppléant en remplacement de Mme Nathalie NIOGRET,

Considérant que la commission de délégation de service public « CDSP » doit être composée du Président du Syndicat AZUR ou de son représentant et de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau membre élu suppléant en remplacement de Mme Nathalie NIOGRET,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de nommer M. Christian TETARD membre élu suppléant de la commission de délégation de service public « CDSP »

Prend acte de la composition de la commission de délégation de service public « CDSP » ainsi modifiée :

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none">▪ Gilbert AH-YU▪ Xavier PERICAT▪ Nessrine MENHAOUARA▪ André BOURDON▪ Dominique MEANCE▪ Nathalie JOLLY	<ol style="list-style-type: none">1) Georges MOTHRON2) Pascal BEYRIA3) Nathalie NIOGRET Christian TETARD4) Jean-François PLOTEAU5) Carole BERGER JACOB

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL**

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGYNE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine	
Madame Nathalie JOLLY	Déléguée titulaire
TRESOR PUBLIC	
Monsieur Claude FEO	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2024/04

Certifié exécutoire,
Argenteuil, 13 mars 2024

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	8
Représentés	0
Votants	8

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2024**

DELIBERATION 2024/04

OBJET : Désignation d'un membre élu de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en remplacement de Nathalie NIOGRET

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-5,

Vu la délibération 2020/22 du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative à l'installation des nouveaux délégués de l'Agglomération VALPARISIS, de l'établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE et de l'Agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE,

Vu les délibérations 2020/23 et 2020/24 du 8 septembre 2020 relatives à l'élection du Président et des vice-Présidents du syndicat AZUR,

Vu la délibération 2020/27 du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative au renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres « CAO »,

Vu la délibération 2020/29 du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative à la création de la commission consultative des services publics locaux « CCSPL »,

Vu la délibération 2022/31 du Comité syndical du 5 octobre 2022 relative à l'installation de M. Dominique MEANCE délégué titulaire et de M. Arnaud LARMURIER délégué suppléant,

Vu la délibération 2022/45 du Comité syndical du 18 décembre 2022 relative à la désignation d'un membre titulaire de la Commission consultative des services publics locaux « CCSPL » en remplacement de M. Pascal LAUGARO,

Vu la délibération D/2023/105 de la Communauté d'agglomération Val Parisis en date du 9 octobre 2023 relatif à la modification d'un représentant de la CA Val Parisis au sein du syndicat Azur,

Vu la délibération 2023/44 du comité syndical du 18 décembre 2023 relative à l'installation de M. Christian TETARD délégué suppléant en remplacement de Mme Nathalie NIOGRET,

Vu la délibération 2024/02 du Comité syndical du 5 mars 2024 relative à la désignation d'un délégué suppléant de la CAO,

Considérant que le collège des élus représentant la collectivité est représenté par les mêmes élus que les membres de la CAO,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau membre élu suppléant en remplacement de Mme Nathalie NIOGRET selon la composition des membres composant la CCSPL,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de nommer M. Christian TETARD membre élu suppléant de la commission consultative des services publics locaux « CCSPL »

Prend acte de la composition de la commission consultative des services publics locaux « CCSPL » ainsi modifiée :

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none">▪ Gilbert AH-YU▪ Xavier PERICAT▪ Nessrine MENHAOUARA▪ André BOURDON▪ Dominique MEANCE▪ Nathalie JOLLY	<ol style="list-style-type: none">1) Georges MOTHRON2) Pascal BEYRIA3) Nathalie NIOGRET Christian TETARD4) Jean-François PLOTEAU5) Carole BERGER JACOB

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL**

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGYNE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine	
Madame Nathalie JOLLY	Déléguée titulaire
TRESOR PUBLIC	
Monsieur Claude FEO	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2024/05

Certifié exécutoire,
Argenteuil, 13 mars 2024

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	8
Représentés	0
Votants	8

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2024**

DELIBERATION 2024/05

OBJET : Convention de constitution d'un groupement de commandes avec les syndicats Emeraude, Tri-Action, Sigidurs et la CACP pour une étude sur la faisabilité pour la mise en place du réemploi des contenants alimentaires

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2131-1 et L 2131-2 ;

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGALIM,

Vu la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE,

Vu le décret n° 2021-517 du 29 avril 2021 relatif aux objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi, et de recyclage des emballages en plastique à usage unique pour la période 2021-2025, dit décret 3R,

Vu le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) approuvé par délibération du Conseil Régional d'Ile-De-France du 21 novembre 2019 pour la période 2019-2025,

Vu le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Syndicat Azur, adopté par délibération 2018/46 en date du 20 décembre 2018,

Considérant que la consigne pour réemploi est la somme supplémentaire déboursée par le consommateur, qui lui est restituée quand le contenant revient au point de collecte,

Considérant, alors même que la restauration compte parmi les secteurs les plus consommateurs d'emballages à usage unique, que les activités liées au réemploi participent très largement à la réduction des déchets, en proposant une alternative écologique et durable à l'utilisation d'emballages plastiques à usage unique,

Considérant que le réemploi des contenants s'inscrit dans les thématiques relevant du PLPDMA du Syndicat et que la réalisation d'une étude de faisabilité (diagnostic, potentialités, forces et faiblesses, faisabilité technique et viabilité économique) permettrait d'envisager un déploiement de l'usage de contenants réemployés sur le territoire,

Considérant que ce projet d'étude, à l'initiative du Syndicat Emeraude, pourrait permettre au Syndicat d'évaluer qualitativement, quantitativement et économiquement les moyens à déployer pour mettre en place le réemploi des contenants sur son territoire et plus précisément :

- dans la restauration à emporter et les commerces de bouche (boucheries, fromageries, boulangeries, traiteurs, grandes et moyennes surfaces (GMS) équipées d'un rayon traiteur ...)
- dans les cuisines centrales
- dans le cadre du portage de repas à domicile

Considérant que ce projet d'étude de faisabilité constitue, par nature, un caractère similaire quelle que soit la collectivité adjudicatrice et s'inscrit pleinement dans l'optique d'une recherche de synergies et d'homogénéisation de pratiques, initié par les Syndicats et agglomérations à compétence déchets du Val d'Oise,

Considérant l'intérêt de se regrouper afin de rationaliser le coût de ce type d'étude, sous la forme d'un groupement de commandes à constituer,

Considérant la proposition de faire porter la coordination du groupement de commandes « Étude de faisabilité relative au déploiement du réemploi des contenants alimentaires » par le Syndicat EMERAUDE qui mènera à bien la procédure jusqu'à la signature du marché.

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'adhésion au groupement de commandes constitué en vue de choisir un prestataire chargé d'assurer « une étude de faisabilité relative au déploiement du réemploi des contenants alimentaires ».

Accepte que le Syndicat EMERAUDE soit le coordonnateur du groupement « Étude de faisabilité relative au déploiement du réemploi des contenants alimentaires ».

Approuve le projet de convention de groupement de commandes correspondant,

Autorise Monsieur le Président à prendre toute décision concernant l'exécution - dans la mesure où elle n'interfère pas avec les missions du coordonnateur du groupement - et le règlement du présent marché passé sous la forme d'un accord cadre, ainsi que toute décision concernant ses éventuels avenants, lorsque les crédits seront inscrits au budget,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes correspondante.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL**

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGYNE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine	
Madame Nathalie JOLLY	Délégue titulaire
TRESOR PUBLIC	
Monsieur Claude FEO	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2024/06

Certifié exécutoire,
Argenteuil, 13 mars 2024

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	8
Représentés	0
Votants	8

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2024**

DELIBERATION 2024/06

OBJET : Actualisation du modèle de convention type de partenariat pour la fourniture et la gestion des composteurs / lombricomposteurs

**Le Comité syndical,
Sur le rapport du Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2018-46 du 20 décembre 2018 relative à l'approbation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés « PLPDMA »,

Vu la délibération 2021-24 du Comité syndical du 7 avril 2021 relative à la convention type pour la fourniture et à la gestion de composteurs / lombricomposteurs,

Vu le budget du syndicat AZUR,

Considérant qu'il est nécessaire de développer des actions en faveur du compostage.

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser la convention déjà existante pour préciser les engagements de chacune des parties de la convention et le rôle du référent

Le rapporteur entendu,

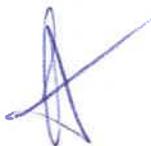
Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le projet de convention type ci-annexé relatif à la fourniture et à la gestion de composteurs et lombricomposteurs

Autorise le Président à la signer avec les structures désignées

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU**



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL**

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Paris	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Paris	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGNYE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine Madame Nathalie JOLLY	Déleguée titulaire
TRESOR PUBLIC Monsieur Claude FEO	Responsable du service de Gestion comptable

DELIBERATION n° 2024/07

Certifié exécutoire,
Argenteuil, 13 mars 2024

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	8
Représentés	0
Votants	8

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2024**

DELIBERATION 2024/07

OBJET : Convention avec la ville de Bezons pour la mise à disposition d'un véhicule (camion avec bras de grue) - renouvellement

Le Comité syndical,

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2022-07 du 28 mars 2022 relative à la convention de mise à disposition d'un véhicule (camion avec bras de grue) à la ville de Bezons,

Vu la délibération 2022-32 du 5 octobre 2022 relative au renouvellement de la convention de mise à disposition d'un véhicule (camion avec bras de grue) à la ville de Bezons

Considérant la demande émise par la ville de Bezons pour disposer temporairement d'un camion à bras de grue afin de pouvoir effectuer une activité de transfert des déchets au sein du centre technique municipal,

Considérant que le syndicat Azur dispose d'un camion qu'il peut mettre temporairement à disposition de la ville de Bezons,

Considérant que la convention de mise à disposition d'un camion Bras de grue à la ville de Bezons s'est achevé le 14 février 2024 et que la ville de Bezons a émis le souhait de la renouveler,

Considérant le projet de convention entre Azur et la ville de Bezons ci-annexé, définissant les modalités techniques et financières de cette mise à disposition.

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la convention, ci-annexée, relative à la mise à disposition à titre onéreux du véhicule AZUR immatriculé BJ 421 DA à la ville de Bezons,

Autorise le Président à la signer ainsi que tous les actes qui s'y rattachent.

Dit que les recettes sont inscrites sur le budget du Syndicat AZUR au chapitre 75

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU

